



Descriptif de module

Ce descriptif de module est complété par la Directive sur l'organisation des modules à la HEIA-FR valable pour l'année académique 2026-2027

(https://www.heia-fr.ch/media/xvdl5eos/directive_organisation_modules_heia_2026_f.pdf).

Domaine : Ingénierie & Architecture

Filière : Architecture

Orientation : -

1. Intitulé de module	Options 1&2	2026-27
Code : B1M-OPTI-A	Type de formation : ☒ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres : ...	
Niveau : ☐ Module de base ☐ Module d'approfondissement ☐ Module avancé ☒ Module spécialisé ☐ Autres : ...	Caractéristique : En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	
Type : ☐ Module principal ☐ Module lié au module principal ☐ Module facultatif ou complémentaire ☒ Autres : choix dans l'offre des options	Organisation temporelle : ☐ Module sur 1 semestre ☒ Module sur 2 semestres ☐ Semestre de printemps ☐ Semestre d'automne ☐ Autres : ...	

2. Organisation

Crédits ECTS

3

Langue principale d'enseignement :

- | | |
|--|----------------------------------|
| ☒ Français | ☐ Italien |
| ☒ Allemand | ☐ Anglais |
| ☐ Autres : .. | |

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le module
☐ Avoir suivi le module
☒ Pas de prérequis
☐ Autres : ...

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Documenté dans le guide de l'enseignement consultable en ligne

(<https://www.heia-fr.ch/media/yy5joduv/ar-guide-enseignement-26-27.pdf>).



5. Contenu et formes d'enseignement

Dans la limite des places disponibles, l'étudiant·e choisit des cours dans la liste ci-dessous jusqu'à concurrence d'un poids de 3 (les crédits supplémentaires ne seront pas comptabilisés dans les 60 crédits à obtenir pour la 1^{ère} année). La semaine thématique est obligatoire, l'étudiant·e peut choisir un atelier parmi l'offre pour cette semaine selon les places disponibles.

Atelier de la semaine thématique, à choix, semestre d'automne	Poids 1/3
Se documenter, semestre de printemps	Poids 2/3
Photographie, semestre de printemps	Poids 2/3
Fabrication numérique, semestre de printemps	Poids 2/3
Académie d'été, à choix, semestre de printemps	Poids 1 à 3/3, selon durée académie

6. Modalités d'évaluation et de validation

Chaque cours du module fait l'objet d'un contrôle continu et d'une note finale de cours arrondie au dixième de point ou d'une validation. Les informations relatives aux cours figurent dans le guide de l'enseignement. Le module est réussi lorsque les deux conditions suivantes sont réunies : la note du module, moyenne pondérée des notes de cours, arrondie au demi-point, est d'au moins 4.0 et aucune note de cours n'est inférieure à 3.0. Dans un module échoué, la répétition porte sur tous les cours dont la note est inférieure à 4.0 et sur ceux qui n'ont pas obtenu de validation. L'étudiant·e peut choisir dans la nouvelle offre de cours à options ceux qui lui permettent d'obtenir les crédits manquants.

La présence aux cours est obligatoire. Dans le cas de plus de 20% d'absences aux cours, l'enseignant·e pourra ne pas attribuer de note à l'étudiant·e. La pratique sera précisée par écrit au début du cours. Sans justificatif valable, le cours sera considéré comme échoué. Les cas de force majeure sont réservés.

7. Modalités de remédiation

- ☐ Remédiation possible
☒ Pas de remédiation
☐ Autre (précisez) : ...

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition)

- ☐ Remédiation possible
☒ Pas de remédiation
☐ Autre (précisez) : ...

8. Remarques

- Les cours de première année proposés en académies d'été font partie du module « Options 1&2 » et ont lieu en fin d'année académique.
- Il n'est pas possible d'obtenir des crédits supplémentaires et de les comptabiliser sur les années suivantes.
- La semaine thématique est obligatoire.

9. Bibliographie

10. Enseignants

Voir dans le guide de l'enseignement.

Nom responsable de module : Andrea Wiegmann

Descriptif validé le 21.08.2026 par la
direction de la filière d'architecture